

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Courriel de convocation envoyé le :** 26/01/24

**Etaient présents :** M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote :** M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, Mme Olivia BOULANGER à M. Christophe MOUTAUD, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, Mme Christine MARRACHELLI à M. François VALLES, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne TONDUF à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Philippe BAYOL, M. Pierre AUGER à M. Philippe PONSARD, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Eric BODEAU

**Etaient excusés :** Mme Mireille FAYARD, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

**Nombre de membres en exercice :** 55

**Nombre de membres présents :** 38

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :** 14

**Nombre de membres excusés :** 3

**Nombre de membres absents :** /

**Nombre de membres ne participant pas au vote :** /

**Nombre de membres votants :** 52

**Secrétaire de séance :** M. Christophe MOUTAUD

**DEMANDES DE FINANCEMENTS FEADER/RÉGION NOUVELLE AQUITAINE AU TITRE DE L'ANIMATION GENERALE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU TERRITOIRE DE GUERET 2023-2027 pour 2024**

**Rapporteur :** M. Philippe PONSARD

En août 2023, la convention AG-GAL Territoire de Guéret, relative à la mise en œuvre d'une stratégie de développement local, menée par les acteurs locaux, a été signée pour la période de programmation 2023-2027.

Conformément à la fiche-action n°8 du GAL Territoire de Guéret, la réussite de la stratégie de développement local nécessite la mobilisation d'une équipe d'animation garante du plan

d'actions, de la méthode DLAL, du respect du cadre réglementaire et de la bonne utilisation des enveloppes.

Par ailleurs, dans le cadre du Contrat de développement et de transitions signé pour la période 2023-2025, la Région accompagne le territoire dans le financement d'une ingénierie dédiée à l'animation de la nouvelle programmation « approche territoriale des fonds européens 23/27 » correspondant à **1 ETP** pour la communication et le lancement de cette programmation en 2024.

Le financement de cette animation est assuré par les fonds Feader, via LEADER à 80 % pour l'année 2024, elle concerne :

- les salaires équivalents à **1 ETP**, calculés sur la base des options de coûts simplifiés dans le cadre des mesures de simplification, relatives aux programmes européens

- les coûts indirects de fonctionnement (*énergie et assurances locaux, fournitures diverses, matériels bureaux, adhésions Leader France et Maison de l'Europe ...*) calculés selon un taux forfaitaire de 15 % des frais de personnel (calculés après application des options de coûts simplifiés)

- les frais de mission calculés sur une base forfaitaire de 4% des frais de personnel (calculés après application des options de coûts simplifiés)

La Région Nouvelle Aquitaine est sollicitée pour financer ces postes à hauteur de 20 % des frais salariaux :

**Animation générale - Approche territoriale Fonds européens\_Programmation 2023-2027**

Dépenses		Recettes		
Poste Gestionnaire/ Animatrice LEADER-programmation 23-27(0,5 ETP)	44 000€	LEADER	35 122,59€	79.83%
			Coûts indirects 5 268.38€	
			Frais de mission 1 404.90€€	
Poste de chef de projet politiques-animation Programmation 23-27 (0,5 ETP)		Région Nouvelle Aquitaine : 20% des frais salariaux	8 800 €	16.80%
Coûts indirects (15%) frais de mission (4%)	8 360€	Autofinancement Agglo et CCPCM : Dont CCPCM : 352,8 € ( 20%)	1 764.13€	3.37%
<b>TOTAL</b>	<b>52 360 €</b>		<b>52 360 €</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- d'approuver la mise en œuvre du contrat de développement et de transitions avec la Région Nouvelle Aquitaine aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ;
- d'autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération, à solliciter le financement FEADER et régional, correspondant à l'animation de ladite approche territoriale pour l'année 2024,
- d'autoriser M. le Président à signer tous documents relatifs à cette question.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long tail, positioned below the text "Le secrétaire de séance".